

20260924 Mes Infos-Tout Lyon

<https://mesinfos.fr/69000-lyon/lyon-130-jeunes-du-jardin-des-chartreux-seront-bientot-mis-a-l-abri-339599.html>

Lyon : 130 jeunes du jardin des Chartreux seront bientôt mis à l'abri

Actuellement installés dans des conditions précaires au jardin des Chartreux à Lyon, 130 jeunes migrants se déclarant mineurs seront mis à l'abri de façon temporaire à partir d'octobre dans l'ancien internat Adolphe-Favre, à la Croix-Rousse.

[Eric SEVEYRAT](#)



L'internat Adolphe-Favre situé à Lyon Croix-Rousse a fermé en juillet et doit accueillir les migrants dans l'attente de la réhabilitation des lieux. - © Eric Séveyrat

La mise à l'abri se précise. À partir d'octobre, **jusqu'à 130 jeunes actuellement sans solution d'hébergement** et installés dans des conditions précaires au **jardin des Chartreux**, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, seront accueillis dans **l'ancien internat Adolphe-Favre**, dans le 4^e arrondissement à la Croix-Rousse.

L'établissement, ouvert en 1894, appartenant à la **Ville de Lyon**, qui accueillait jusqu'en juillet dernier, 36 enfants et adolescents dans le cadre de la **protection de l'enfance**, doit ainsi connaître une nouvelle utilisation avant sa réhabilitation.

Une solution d'accueil temporaire trouvée à Lyon pour les jeunes du jardin des Chartreux

"Nous soutenons ce projet, qui entre dans la vocation historique de l'esprit Croix-Rousse, affirme [Rémi Zinck](#), maire écologiste du quatrième arrondissement. Mais nous souhaitons en connaître l'organisation pour rassurer les riverains."



Les tentes des jeunes migrants sont actuellement leur seul hébergement précaire dans le jardin des Chartreux. © Eric Séveyrat

Le recensement et la sélection des jeunes ont déjà commencé dans les 1^{er} et 4^e arrondissements, elles seront terminées le 6 octobre : *"Nous ciblons les jeunes de moins de 17 ans et trois mois, le temps de faire reconnaître leur minorité..."*, précise [Bruno Couturier, adjoint aux solidarités](#).

Le dispositif vise des jeunes se déclarant mineurs, en attente ou en cours d'évaluation de leur situation. Leur accueil pourra durer **jusqu'à 18 mois**, le temps notamment de faire valoir leurs droits et de mener les démarches liées à la reconnaissance de leur minorité. **La capacité du site est fixée à 130 places.**

"Le sans-domicilisme représente 10 % du mal-logement dans l'agglomération, précise Bruno Couturier. 8 000 demandes d'hébergement d'urgence ont été enregistrées dans l'agglomération dont 2 053 ont été satisfaites, alors que des lieux d'accueil financés jusqu'ici par la Métropole et l'État pourraient fermer dans les semaines qui viennent..."

[*Dans la métropole de Lyon, Demathieu Bard héberge des sans-abris sur ses chantiers*](#)

Obligation de mise en place d'un accompagnement social

La Ville de Lyon entend répondre à une situation devenue particulièrement tendue. La **demande d'hébergement d'urgence augmente** et les possibilités d'accueil restent insuffisantes, tandis que les dispositifs destinés aux jeunes en **recours de minorité** sont appelés à évoluer.

L'accueil à Adolphe-Favre sera assuré en gestion directe par le **Centre communal d'action sociale (CCAS)**, avec une équipe de 17 équivalents temps plein : *"Dont cinq travailleurs sociaux qui assureront notamment l'accompagnement administratif et social, deux cuisiniers, un infirmier, un agent de maintenance logé sur site."*

Des personnels seront également affectés à la logistique, à la cuisine, aux questions de santé, de scolarité.

"Une fois les jeunes relogés et les tentes retirées, le Jardin des Chartreux sera réhabilité comme prévu initialement", indique Bruno Couturier. *Sur le site, les espaces communs du*

parc seront partagés avec la crèche, la ferme urbaine, le service des sports. L'un des trois bâtiments de l'internat est voué à la démolition."

L'hébergement se fera en chambres collectives de 2, 4, 6 et en dortoirs de 12 à 14 jeunes. Les repas du matin et du soir seront assurés sur place. L'entrée sur le site devra notamment intervenir avant 21h. Chaque jeune devra signer un **contrat de mise à l'abri** et respecter un règlement intérieur.

Surtout, **l'accompagnement social sera obligatoire**. Il portera sur l'ouverture des droits, l'accès à la scolarisation, les démarches liées à la situation administrative et l'insertion. La Ville souhaite ainsi faire de cette mise à l'abri une étape vers une prise en charge plus durable, et non un simple hébergement.

[Hébergement d'urgence des sans-abri : Lyon et Grenoble attaquent l'Etat en justice](#)

Deux agents de sécurité en permanence sur le site de l'ancien internat Adolphe-Favre

La sécurité et la cohabitation avec le quartier constituent l'un des principaux enjeux du projet. **Deux agents de sécurité** (en plus du personnel) seront présents en permanence sur le site, avec un renforcement prévu au démarrage. L'ancien internat comprend plusieurs bâtiments entourés d'un vaste espace extérieur, dont l'utilisation doit être organisée avec les différents services municipaux.

La Ville de Lyon assure vouloir **associer les riverains** au suivi du dispositif. Un comité de suivi réunira des représentants du quartier, des élus et des techniciens. Des rencontres sont également prévues avec les utilisateurs du site, notamment la crèche et les équipements voisins. Une première réunion d'information avec les habitants du 4^e arrondissement a déjà eu lieu début septembre.

Pour la municipalité, l'objectif est de répondre à une situation d'urgence tout en préparant la suite : l'accueil d'Adolphe-Favre doit rester limité dans le temps, avant la réhabilitation du site. D'ici là, les travaux se poursuivent essentiellement pour aménager les cuisines et adapter les locaux à cette nouvelle fonction : *"Cependant les locaux visés sont tout à fait en bon état"*, souligne l'adjoint aux solidarités de la mairie de Lyon.



L'un des trois bâtiments de l'ancien internat Adolphe-Favre dans le 4^e arrondissement de Lyon doit être démoli.
© Eric Séveyrat

